



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 03 juin 2021**

**Présents :**

Béatrice Moureau, Bourgmestre, Présidente  
Véronique Hans, Alex Hoste, Benoît Dedry, Échevin.e.s  
Alain Happaerts, Président du CPAS  
Paul Jeanne, Anne Dejeneffe, Eddy Princen, Pierre Devlaeminck, Isabelle Samedi, Roland Vanseveren, Conseillers  
Laurence Meens, Directrice Générale f.f., Secrétaire

**Excusés :**

Sonia Roppe-Permentier, Christophe Ben Moussa, Conseillers

**Objet : Appel à projets 'BiodiverCité' – candidature de la commune**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;  
Vu l'article L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
Vu l'appel à projets « BiodiverCités » lancé par la Wallonie portant une subvention annuelle de € 10.000 euros pour des fiches-actions destinées à favoriser la biodiversité sur le territoire communal et de € 2.000 dans le cadre de la « Semaine de l'arbre 2022 » ;  
Vu la déclaration de politique générale 2019-2024 du Collège communal ;  
Vu l'absence de Plan Stratégique transversal présenté par le Collège communal ;  
Vu la date butoir du 30 juin 2021 pour le dépôt des candidatures ;  
Considérant que le mode de fonctionnement du Collège communal ne permet pas aux membres du conseil communal de savoir si le Collège communal a bien déposé la candidature de la commune de Berloz dans les délais impartis ;  
Considérant que, dans ces conditions, il est souhaitable que le conseil communal prenne l'initiative de décider d'inscrire la commune ;  
Considérant la perte de la biodiversité ;  
Considérant que cette perte est préjudiciable à l'ensemble du vivant de la planète ;  
Considérant que les mesures proposées par l'appel à projets permettront de lutter contre la perte de la biodiversité au niveau communal ;  
Considérant qu'en s'inscrivant de cet appel à projets, la commune de Berloz peut contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité ;  
Considérant que les mesures à mettre en oeuvre devront être concertées avec la participation des citoyens ;  
Considérant que les projets « biodiversité » seront inclus dans le Plan Stratégique transversal de la commune lorsqu'il sera élaboré et présenté par le Collège communal ;  
Considérant le support que peut apporter la Fondation rurale de Wallonie dans les étapes de la participation citoyenne ;  
Par ces motifs, sur proposition du groupe ECOLO ;

Après en avoir délibéré ;

**REFUSE** par 7 voix contre et 4 voix pour (Madame I. Samedi, Messieurs P. Jeanne, P. Devlaeminck, R. Vanseveren)

Article 1. D'inscrire au plus tard le 30 juin 2021 la commune de Berloz à l'appel à projets « BiodiverCités » lancé par la Wallonie.

Article 2. De lancer un appel à la population afin de constituer une commission communale citoyenne de développement de la nature.

Article 3. De mettre en oeuvre les projets qui seront choisis par la commission communale citoyenne de développement de la nature et de les maintenir en état durant une période d'au moins quinze années.

Article 4. D'inclure ces projets dans le Plan Stratégique transversal de la commune lorsqu'il sera élaboré et présenté par le Collège communal.

Article 5. De charger le Collège communal de l'exécution de ces décisions.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f., Secrétaire,  
(s) LAURENCE MEENS

La Bourgmestre, Présidente,  
(s) BÉATRICE MOUREAU

Pour extrait conforme, le 7 juin 2021.

La Directrice Générale f.f.

La Bourgmestre

Laurence Meens

Béatrice Moureau